

Mise à disposition d'un broyeur auprès des particuliers

SIETOM de Chalosse

815, route des Partenses

40250 Caupenne

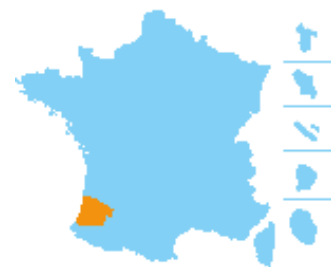
[Voir le site internet](#)

Fabrice Lacouture

f.lacouture@sietomdechalosse.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



Le SIETOM gère en régie 12 déchetteries réparties sur l'ensemble de son territoire soit une déchetterie pour 6 500 habitants. Les déchets verts sont acceptés sans limitation pour les communes et les usagers et limités à 1m3 pour les professionnels.

La collecte de ces déchets représente un tonnage annuel moyen de 13 000 tonnes soit 27% du tonnage total.

Suite à ce constat, le SIETOM a candidaté à l'appel à projet Oprévert avec pour objectif de réduire les volumes apportés sur les déchetteries et accompagner les usagers au changement de pratiques.

Une des actions a permis d'acheter un broyeur mis à disposition des communes et des usagers.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Permettre aux communes et aux usagers d'avoir du broyat de déchets verts et réduire les volumes entrant dans les déchetteries.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Nous avons envoyé une enquête à nos 122 communes pour savoir comment ils géraient leurs déchets verts et connaître leur positionnement sur l'utilisation d'un broyat.

Suite à ce bilan et à l'explosion des tonnages sur nos déchetteries, il a été acté d'acheter un broyeur à végétaux qui serait mis à disposition des communes. Par la suite, 63 communes se sont inscrites pour recevoir le broyeur 1, 2 ou 3 fois par an.

Des démonstrations ont été réalisées à la suite d'un Comité syndical et sur 4 communes pour mettre en avant l'utilisation du broyeur. Ce dernier est véhiculé par un agent du SIETOM sur les communes désireuses de l'utiliser selon un planning défini au préalable. Les communes sont ensuite invitées à communiquer auprès de leurs usagers le jour de venue du broyeur. Ainsi, ils peuvent venir avec leurs branchages et repartir avec du broyat.

Planning

Octobre 2020 : Enquête auprès des communes

Janvier 2021 : Démonstration de 2 broyeurs auprès des élus de la Commission éco-exemplarité

Février 2021 : Choix du broyeur Greenmech

Juin 2021 : Réception du broyeur et démonstration à l'issue d'un Comité syndical

Juillet 2021 : Démonstration du broyeur dans 4 communes

Octobre 2021 : Première session de broyage dans les communes

Moyens humains

1 Agent pour aller broyer les déchets verts dans les communes et faire l'entretien du broyeur (environ 2,5 mois par an)

Moyens financiers

Achat du broyeur : 19 752 €HT

Moyens techniques

Véhicule + broyeur

Partenaires mobilisés

- Les communes du SIETOM

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Implication nécessaire des élus

Communication sur l'utilisation du broyat et ses avantages

Difficultés rencontrées

Trouver 1 agent volontaire pour cette mission

Adhésion des communes qui ne voient pas l'intérêt

Mots clés

REUTILISATION | BROYEUR | DECHETERIE | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ZONE RURALE | JARDIN INDIVIDUEL, ESPACE VERT | ECOEXEMPLARITE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Février 2022

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Pascal SCHOEMACKER

pascal.schoemacker@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle Aquitaine